



INSTRUMENTS D'APPUI

Fascicule 6 : Fiscal

Exonération fiscale

DGI

Offre :

Exonération des coopératives de l'IS

Objet :

Exonération permanente de l'IS des coopératives

Eligibilité : Coopératives

Descriptif :

Exonération permanente de l'IS de toutes les coopératives opérant sur certaines activités ou dont le chiffre d'affaires est plafonné à 10 MDH hors TVA pour d'autres activités

Condition :

Activités de collecte et de commercialisation ou de transformation de la matière première liées aux coopératives

Cycle de vie :

Création d'entreprise, Démarrage de l'activité, Exploitation, Développement/ Croissance et Autres

Finalité :

Encouragement de l'économie coopérative

Contact :

Par l'intermédiaire des directions régionales



scannez le code qr